

Tirage du CPSC – Les petits bonheurs

Huit prix à gagner d'une valeur totale de 5 000 \$

Description des prix (selon l'ordre du tirage)

- 1^{er} prix : une caisse de 12 bouteilles de vin plus un repas au restaurant gastronomique Le Rachel, le tout, d'une valeur approximative de 1 000 \$
- 2^e prix : une caisse de 12 bouteilles de vin d'une valeur approximative de 750 \$
- 3^e prix : une caisse de 12 bouteilles de vin d'une valeur approximative de 750 \$
- 4^e prix : une caisse de 12 bouteilles de vin d'une valeur approximative de 500 \$
- 5^e prix : une caisse de 12 bouteilles de vin d'une valeur approximative de 500 \$
- 6^e prix : une caisse de 12 bouteilles de vin d'une valeur approximative de 500 \$
- 7^e prix : une caisse de 12 bouteilles de vin d'une valeur approximative de 500 \$
- 8^e prix : une caisse de 12 bouteilles de vin d'une valeur approximative de 500 \$

Règlements du concours

1. Pour participer au tirage du CPSC – Les petits bonheurs, les participants doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne ou téléphoner au 819-850-9519 poste 103 ou passer au 449 rue Notre-Dame, Drummondville (QC) et effectuer le paiement par carte de crédit, argent comptant ou chèque.
2. Pour être valides, tous les formulaires d'inscription doivent être reçus au plus tard le 9 novembre 2022.
3. Le tirage s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus, ayant une adresse de résidence au Québec, qui achètent un ou plusieurs billets.
4. À la réception du formulaire d'inscription, le CPSC - Les petits bonheurs transmettra au participant un billet numéroté. Le CPSC conservera une portion du billet numéroté et les coordonnées du participant.
5. Les formulaires de participation et la portion détachable des billets numérotés deviennent la propriété du CPSC – Les petits bonheurs et ne seront pas retournés aux participants. Le CPSC s'engage à les détruire de façon sécuritaire une fois le concours terminé.
6. Les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse courriel sont recueillis aux fins de l'administration du présent concours et pour de futures communications concernant le CPSC. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
7. Les chances de gagner un des huit prix sont directement liées au nombre de participations reçues. Un maximum de 1 000 billets peut être vendu.
8. Le tirage des huit prix aura lieu le 10 novembre 2022 vers 10 heures au CPSC – Les petits bonheurs, 449, rue Notre-Dame, Drummondville (Québec) J2B 2K9. Huit billets seront tirés parmi toutes les inscriptions reçues selon l'ordre présenté dans la description ci-dessus. Le tirage sera supervisé par un cabinet comptable.
9. Le CPSC communiquera avec les gagnants par téléphone et par courriel au plus tard deux (2) jours après le tirage. En participant à ce tirage, les éventuels gagnants acceptent que leur nom et des images d'eux (photos et vidéos) puissent être utilisés, sans rémunération ou compensation, dans le cadre de publications ou de publicités que le CPSC – Les petits bonheurs pourraient diffuser dans leurs outils de communication imprimés ou numériques, notamment le site Web du CPSC, les médias sociaux et le rapport annuel du CPSC. Le nom des gagnants sera rendu public dans les sept (7) jours suivant le tirage.
10. Les gagnants devront réclamer leur prix au plus tard le 22 décembre 2022 à 12h. Les frais d'expédition, le cas échéant, seront payables par les gagnants.
11. Le choix des bouteilles de vin incluses dans les prix appartient au CPSC. Les caisses de vin doivent être acceptées telles quelles et ne peuvent être échangées contre une somme d'argent, ni vendues, ni transférées.
12. Le refus du prix libère le CPSC de toute responsabilité et obligation envers le gagnant dudit prix.
13. La participation au concours comporte l'acceptation du présent règlement. Le CPSC se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives.